



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022

Objet : Approbation de l'avenant à la convention cadre du Marché de Noël

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

L'organisation du marché de Noël constitue un événement majeur durant la période de fin d'année. Elle contribue à l'animation et à l'attractivité du centre-ville. Elle rayonne également sur le tissu économique local.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/OCT/01/06 en date du 27 octobre 2022 portant approbation de la convention cadre pluriannuelle de partenariat 2022 - 2024 pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

Considérant que pour la réalisation de cet événement, une convention cadre pluriannuelle de partenariat pour la période 2022 – 2024 doit faire l'objet d'une convention d'application financière approuvée chaque année par avenant ;

Considérant que l'avenant objet de la présente délibération cadrera l'organisation de Marché de Noël du 14 au 23 décembre 2022 sur la place St Nicolas ;

Considérant que les signataires sont identiques à ceux de la convention-cadre ;

Considérant que dans cet avenant, notre collectivité assure le portage du projet et engagera la totalité des dépenses du budget prévisionnel ;

Considérant le montant restant à la charge de la Ville pour l'organisation de cette manifestation estimé à 80 600,00 € TTC ;

Considérant que notre collectivité met à disposition le site d'implantation, du matériel de festivités et le personnel administratif et technique nécessaire à l'organisation de l'opération et qu'elle se chargera également de la communication de cet événement ;

Considérant le budget prévisionnel de l'opération de 180 000€ selon le plan de financement complet suivant :

DEPENSES		
INSTALLATIONS et SECURITE	104 350 €	58%
AMENAGEMENTS	20 950 €	12%
ANIMATIONS	50 700 €	28%
COMMUNICATION	4 000 €	2%
TOTAL	180 000 €	100%
RECETTES		
CONTRIBUTION C. DE METIERS	3 500 €	2%
COMMERCIALISATION CHALETS C. DE METIERS	31 400 €	17%
CONTRIBUTION VILLE DE BASTIA	80 600 €	45%
PARTENARIATS PRIVES	0	
CONTRIBUTION C.AGRICULTURE	2 000 €	1,1%
CONTRIBUTION JA	1 500 €	0.9%
COMMERCIALISATION CHALETS JA	36 000 €	20%
CONTRIBUTION ODARC	5 000 €	3%
CONTRIBUTION CAB	20 000 €	11%
SUBVENTION ADEC	0	
SUBVENTION ATC	0	
TOTAL	180 000 €	100%



Considérant que la manifestation fait l'objet d'un règlement général diffusé et accepté par chaque exposant définissant les horaires d'occupation des chalets, les tarifs, les conditions d'attributions, les mesures de sécurité, la liste des produits autorisés à la vente, etc ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le premier avenant à la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia 2022 – 2024.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette opération.

Article 3 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laura ORSINI-SAULI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.